

ses programmes de formation de la main-d'œuvre. Un grand nombre des programmes visés sont en cours d'exécution et de nouveaux emplois sont créés grâce aux fonds affectés le printemps dernier et il y a un mois. Il est injuste de dire que le gouvernement n'a absolument rien fait pendant que les chômeurs souffraient. Il a investi des sommes énormes de deniers publics dans des programmes dont les chômeurs bénéficieront en permanence. Le gouvernement ne se contente pas d'ajouter quelques dollars et de penser que ses responsabilités s'arrêtent là. Il a consciencieusement mis sur pied des programmes pour donner du travail aux chômeurs. Dans la région du Pacifique, où j'habite, les indemnités versées par les centres de main-d'œuvre s'élevaient récemment à \$8,502,592, ce qui constitue une jolie somme. Elle entraînera non seulement des bénéficiaires à long terme pour les chômeurs, mais également des possibilités d'emplois à long terme et des revenus garantis à vie.

Il est maintenant important de mettre l'accent sur les résultats réalisés par les mesures fiscales et monétaires du gouvernement. Les prix à la consommation commencent maintenant à se stabiliser, comme l'indique l'indice des prix à la consommation qui est demeuré stable depuis trois mois. C'est un fait important. Les investissements faits dans la construction ont atteint un niveau si élevé que les mises en chantier atteignent un taux sans précédent dans l'histoire de notre pays. Point n'est besoin de souligner encore la réduction très sensible des taux d'intérêt qui est intervenue à tous les niveaux et en particulier à la Banque du Canada.

Il est étrange de voir combien de critiques ont parlé du soi-disant argent rare et combien peu parlent de la diminution des taux d'intérêt en général et des taux d'intérêt préférentiels. Le silence est alors, si je puis dire, écrasant. Pourtant, ces récriminations durent depuis sept mois et l'opposition officielle est restée aujourd'hui sans réaction alors qu'elle devrait se réjouir avec nous, et tous nos concitoyens de la diminution des taux d'intérêt. Voilà quelques-uns des résultats positifs de la politique gouvernementale.

Si je participe au débat, c'est surtout pour traiter de la deuxième partie de la motion qui parle d'augmenter les prestations d'assurance-chômage. Nous pouvons tous comprendre l'impatience que sous-entend cette motion. Je puis assurer aux députés que le ministre du Travail (M. Mackasey) souhaite, comme eux, majorer au plus tôt les prestations d'assurance-chômage. Le gouvernement a été exhorté à le faire. D'innombrables éditoriaux ont invité le ministre à prendre des mesures destinées à majorer temporairement, sur-le-champ, les prestations d'assurance-chômage. Depuis le dépôt à la Chambre le 17 juin 1970, du Livre blanc sur l'assurance-chômage, les communications du public ont été nombreuses. Et pourtant, comme on l'a dit, il faut employer d'une façon aussi efficace et utile que possible les fonds limités dont dispose le gouvernement à l'heure actuelle.

Ce n'est pas là la raison essentielle pour laquelle le gouvernement entrevoit certaines difficultés aux efforts déployés pour majorer les prestations d'assurance-chômage à l'heure actuelle. Il importe de bien comprendre

[M. Perrault.]

que l'on n'a jamais auparavant majoré les prestations sans augmenter les cotisations, autrement dit en puisant dans les recettes générales. Les députés savent que l'un des principaux objectifs du régime d'assistance publique du Canada est d'accorder une aide supplémentaire aux chômeurs. En fait, la loi de 1956 sur l'assurance-chômage a été l'un des premiers éléments du régime d'assistance publique du Canada. Des accords conclus avec certaines provinces sont encore appliqués en vertu de la loi sur l'assurance-chômage.

• (5.40 p.m.)

Le ministre et le gouvernement se rendent compte que pour de nombreux Canadiens les mots assurance-chômage ou assistance sociale ont pris un sens péjoratif. Je ne tenterai pas d'en découvrir les motifs, mais les députés devraient se rappeler que cette manière de venir en aide aux chômeurs, qu'il s'agisse d'un programme d'assurance de base complété d'un programme d'aide, est courant dans la plupart des pays européens et aux États-Unis. Quoi qu'il en soit, personne de ce côté-ci de la Chambre ne niera la nécessité de relever les prestations d'assurance-chômage. C'est, à n'en pas douter, ce qui a poussé le ministre du Travail (M. Mackasey) à présenter en juin dernier un Livre blanc.

Au cours de l'étude des propositions du Livre blanc, certains députés d'en face ont accordé leur coopération. En fait, cette étude a été fort utile, je crois. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ainsi que d'autres ont contribué de façon constructive à ce dialogue. Ils sont plus sensibles que tous les autres, je pense, à la sincérité du gouvernement et à sa volonté d'instaurer des réformes en matière d'assurance-chômage.

Des voix: Bravo!

M. Perrault: J'ai été consterné d'entendre le député de York-Sud (M. Lewis) critiquer les premières observations du ministre du Travail. Il a donné à entendre que le ministre n'avait pas semblé vouloir employer franchement et correctement certains chiffres sur le chômage. C'est pourtant le même ministre du Travail qui a exprimé sa sollicitude à l'égard des chômeurs, dans son Livre blanc, et je cite:

Nous songeons au travailleur agricole occupé à la culture du blé en Alberta, au pêcheur de morue jetant son filet au large des bancs de Terre-Neuve, au jeune commis originaire de la Gaspésie, qui travaille le jour pour le compte d'une grande société et suit des cours le soir, au nouvel immigrant qui ne connaît guère l'anglais ou le français, qui a quelques connaissances techniques, mais qui est bien résolu à faire son chemin dans une ville aussi complexe que Toronto ou Montréal.

Puis, plus loin:

Les bienfaits de l'essor économique ne doivent pas s'adresser seulement aux personnes qui ont eu l'avantage de s'instruire, d'obtenir un emploi bien rémunéré et qui possèdent deux voitures et une maison à la campagne. En jouiront également la veuve ou la divorcée qui doit seule subvenir aux besoins de ses enfants avec le petit salaire gagné en travaillant de longues heures dans une usine de confection de vêtements du centre-ville, les jeunes qui ont dû quitter l'école afin d'aider leur famille et dont le métier n'a plus sa place dans une